

30 mar 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2007](#)

## Fonds social européen

Programme opérationnel "objectif compétitivité régionale et emploi" de l'Etat fédéral dans le cadre du Fonds social européen

Programme opérationnel "objectif compétitivité régionale et emploi" de l'Etat fédéral dans le cadre du Fonds social européen

Sur proposition de MM. Christian Dupont, ministre de l'Intégration sociale, et Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a pris acte du programme opérationnel qui définit la stratégie développée par le pouvoir fédéral en vue de l'utilisation des moyens octroyés par le Fonds social européen (FSE) pour la période 2007-2013. Le FSE alloue au programme fédéral une enveloppe de 40 millions d'euros pour la période 2007-2013, dont 6 millions d'euros pour l'emploi et 34 millions pour l'intégration sociale. Le programme opérationnel s'articule autour des 4 axes suivants :- stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle,- favoriser une perspective de carrière et de diversité dans l'emploi,- lutter contre les discriminations,- assistance technique. L'objectif est de contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne, de la Stratégie européenne pour l'emploi ainsi que du Plan d'action national Inclusion sociale. Le FSE est un fonds structurel de l'Union européenne qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale en soutenant les politiques des États membres afin d'atteindre le plein emploi, d'augmenter la qualité et la productivité du travail, de promouvoir l'inclusion sociale et de réduire les disparités nationales, régionales et locales en matière d'emploi. Le ministre de l'Intégration sociale est chargé de déposer le programme opérationnel auprès de la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe